

COMMUNE DE SAUBENS**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de la Haute-Garonne

N°2023/12**Objet**

Election d'une nouvelle Adjointe au Maire suite à la démission de la deuxième Adjointe au Maire

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18
exprimés
pour : 18
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2023

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, JEANNOT Valentine, LAHANA Agnès, NADEAU-MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, ZIOUANI Mahjouba

MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoit, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme RENAUD Sandrine à M. MANGION Denis
Mme MASSIA Kristel à M. PEYRIERES David

Absents :

M. MARSAC Alain

Secrétaire de séance : Mme ZIOUANI Mahjouba

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-18 décidant de fixer le nombre d'adjoints à 5 ;

Vu la délibération n°2021- 35 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n°2021-201 portant délégation de fonction du Maire à Mme Valentine JEANNOT, 2^{ème} adjointe, déléguée pour exercer les fonctions relevant du domaine des affaires scolaires, de la jeunesse et de la démocratie participative ;

Vu la lettre de démission de Mme Valentine JEANNOT des fonctions de 2^{ème} adjointe au maire, à compter du 09 mai 2023, adressée à M. le Sous-Préfet le 04 mai 2023 et acceptée par le représentant de l'Etat le 05 mai 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Valentine JEANNOT Valentine, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 23 mai 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe, à savoir :
 - Elle prendra rang après tous les autres ;
 - Ou elle occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)
- 3) pour désigner une nouvelle adjointe au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 18 voix POUR et 0 voix CONTRE,

- DE MAINTENIR le nombre d'adjoints au Maire à cinq ;
- La nouvelle Adjointe prendra rang en qualité de deuxième Adjointe et les autres Adjoints, élus au scrutin du 09 septembre 2021, conserveront leur rang respectif

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par secret et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme ZIOUANI Mahjouba a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme NADEAU-MASSON Tiphaine et M. BONNET Benoît.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin :

Sous la présidence de M. Jean-Marc BERGIA, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 18
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 18
- e) Majorité absolue : 10

| NOM et PRENOM DU CANDIDAT | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| LAHANA Agnès | 18 | Dix-huit |

Mme LAHANA Agnès ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **2^{ème} Adjointe**, et a été immédiatement installée.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 10 mai 2023.



Le Maire,

J.M BERGIA